

Envoyé en préfecture le 12/04/2021
Reçu en préfecture le 12/04/2021
Affiché le
ID : 026-212600431-20210407-DELIB11__2021-DE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers

• en exercice	11
• présents	10
• votants	11
• absents	1
• exclus	0

De la commune Beauvoisin (Drôme)

Séance du 07 avril 2021 à 18 heures 00

Date de convocation :
02 avril 2021

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de :

Date d'affichage :**Objet**

Délibération n°11.2021

Provisions pour créances douteuses

M. THIRIOT Christian, Maire.

Étaient présents :

THIRIOT Christian, DRAMAIX Jean-Guy, CORNAND Jean-Jacques, BLAIN Bruno, MARCHAL Laurence, MILLET Jérôme, DUMAS CHANTAL, ARDISSON Jean-Claude, MORIN Catherine, LUCIANO Luc
Excusé : NOUVEL Alain (a donné pouvoir à THIRIOT Christian)

Secrétaire de séance :

Mme DUMAS Chantal

Monsieur le Maire rappelle que la constitution de provisions pour créances douteuses constitue une dépense obligatoire au vu de la réglementation. Compte tenu du volume des titres restant à recouvrer, la Trésorerie Principale propose de définir une méthode statistique pour la fixation de ces provisions afin d'éviter au conseil municipal de délibérer chaque année. Il suffit ensuite de procéder à l'ajustement de ces provisions, tous les ans, au vu des états des restes au 31 décembre.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- DECIDE d'adopter, pour le calcul des dotations aux provisions des créances douteuses, à compter de l'exercice 2021, la méthode suivante : Etat des restes au 31 décembre de chaque année auquel s'applique un coefficient de 15% sur le montant. Le résultat peut être modulé selon les produits attendus pour l'année N. Le montant à inscrire au budget de l'année demeurant à valider par le comptable de la commune
- DIT que les crédits correspondants seront inscrits, chaque année, à l'article 6817 « Dotations aux provisions pour dépréciation des actifs circulants ».

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus. +

Envoyé en préfecture le 12/04/2021

Reçu en préfecture le 12/04/2021

Affiché le

ID : 026-212600431-20210407-DELIB11__2021-DE



Acte rendu exécutoire après le dépôt en le .
Publié ou notifié le .

Fait à Beauvoisin, le 07 avril 2021

Le Maire, Christian THIRIOT

